



CHRISTIAN ECKERT  
SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU BUDGET

# PROJET DE LOI DE FINANCES 2015

**Intervention de Christian Eckert**  
Secrétaire d'état chargé du Budget

**Bercy**  
1<sup>er</sup> octobre 2014

**Contact presse :**

Cabinet de Christian Eckert: 01 53 18 45 04



Après Michel Sapin qui a présenté la stratégie d'ensemble du Gouvernement, je vais d'abord revenir plus en détail sur les économies prévues pour 2015.

## 1. Les économies sur les dépenses de l'Etat

Sur l'Etat, les dépenses des ministères et les ressources affectées aux opérateurs diminueront de 1,8 Md€ en 2015 :

1. Sur les charges de **personnel**, l'économie attendue en 2015, par rapport à la progression tendancielle de la dépense, s'élève à **1,4 milliard d'euros** et résultera des mesures suivantes :

a. Le gel du point d'indice est poursuivi.

b. Les enveloppes catégorielles seront à nouveau réduites, à 245 millions d'euros en 2015 contre plus de 500 millions d'euros par an entre 2007 et 2012.

c. Comme en 2013 et 2014, les effectifs restent stables : les créations de postes sur les ministères prioritaires seront intégralement compensées par des réductions sur les autres ministères, et même légèrement au-delà, puisque nous prévoyons une baisse des effectifs de 1 278 ETP.

d. Cette stabilité des effectifs concernera aussi les opérateurs : les créations de postes dans les Universités sont compensées par des réductions sur les autres organismes.

Au total, la progression de la masse salariale sera limitée à seulement 0,6 % l'année prochaine, par l'effet des progressions de carrière, soit une augmentation plus faible que l'inflation.

## 2. Une économie de **2,1 milliards d'euros** grâce aux mesures engagées sur les dépenses de **fonctionnement et d'investissement** :

a. Sur le fonctionnement, nous connaissons les moyens de réduire la dépense, nous les mobilisons déjà et nous allons amplifier les efforts en la matière. Premier axe : la mutualisation renforcée des fonctions support, notamment en matière d'achats, et la poursuite de la maîtrise des dépenses immobilières - plusieurs opérations de regroupement des implantations parisiennes des ministères illustrent cette politique. Second axe : le renforcement de l'administration numérique, par exemple pour les procédures fiscales ou douanières

b. Sur l'**investissement**, nous souhaitons le préserver autant que le permettent nos objectifs d'économies. Certaines lignes budgétaires sont en baisse : nous assumons une certaine sélectivité. Dans le même temps nous mobiliserons les ressources nécessaires pour assurer le financement des investissements prioritaires. Ce sera par exemple le cas en matière de transports : nous augmentons de 2 centimes la TICPE sur le gazole pour financer les infrastructures de transport. C'est une hausse de fiscalité sur un produit dont les effets nocifs pour la santé et pour l'environnement sont connus : elle financera l'investissement et, plus particulièrement, les investissements dans des modes de transport propres.

**3.** S'agissant des **interventions de l'Etat**, une économie de **2,4 milliards d'euros** est attendue en 2015. Au cours des années, nous avons juxtaposé, superposé les dispositifs d'intervention ; des moyens financiers se sont accumulés sans pour autant que l'action publique en soit améliorée. Les économies que nous proposons, ministère par ministère, visent à répondre à cette critique.

La diapositive qui vous est présentée détaille un certain nombre de mesures que nous prenons. J'en citerais encore d'autres : nous proposons, par exemple, de mieux articuler les aides à l'agriculture avec les aides de la politique agricole commune, de rationaliser les dépenses en faveur de l'outre-mer (qui bénéficie, par ailleurs, de dépenses fiscales importantes), de mettre en extinction les exonérations de cotisations sociales dans les zones franches urbaines, de réformer les aides aux entreprises, de cibler l'accès à la propriété sur l'accès dans le neuf, ou encore de stabiliser en valeur les concours à l'audiovisuel public.

Ce sont des mesures parfois difficiles, qui susciteront des réactions, qui ont déjà suscité des réactions parfois ! Secteur par secteur. **Mais c'est la première fois qu'un plan aussi ambitieux d'économies sur les dépenses d'intervention de l'Etat sera réalisé.**

**4.** Enfin les opérateurs et **agences** de l'Etat sont, bien entendu, mis à contribution pour un montant de **1,9 milliard d'euros**, dont 1,1 milliard d'euros de réduction des taxes affectées : vous connaissez la progression des dépenses des agences au cours des dix dernières années, nous savons qu'elles ont, dans la plupart des cas, la capacité de dégager des marges dans leur fonctionnement et leurs interventions. Dans certains cas, des trésoreries excédentaires ont même été accumulées sur la base des recettes fiscales perçues, et il faut dire clairement que ce sont des situations auxquelles il faut tout simplement mettre fin, dans le contexte budgétaire d'aujourd'hui. De nombreux opérateurs seront mis à contribution : les chambres de commerce et d'industrie, les chambres d'agriculture, les agences de l'eau, mais aussi le Centre National de Développement du Sport et certaines autorités administratives indépendantes. Au total, **les dépenses des ministères et affectations de recettes plafonnées diminueront l'an prochain de 1,8 milliard d'euros par rapport à la LFI 2014.**

**Ce sont bien ces mesures d'économies ambitieuses qui permettent le financement de nos priorités :**

- En faveur de la jeunesse, avec notamment les créations de postes dans l'éducation nationale et dans les universités qui se poursuivent selon le calendrier prévu, et le développement du service civique ;

- En faveur de l'investissement comme je l'ai indiqué

- En faveur de la transition énergétique avec un renforcement du crédit d'impôt en faveur de la transition énergétique, dont le taux passe à 30 % et dont les conditions de recours sont assouplies : l'effort consenti atteint 700 millions d'euros à ce titre

\* \* \*

Je ne reviendrai pas en détail sur le volet protection sociale de ce plan, qui a été présenté lundidernier à l'occasion de la commission des comptes de la sécurité sociale, et comprend des mesures structurantes dans le champ de l'assurance maladie et de la politique familiale notamment. Je souhaiterais aborder brièvement la question des économies sur la dépense locale. Les dotations de l'Etat aux collectivités diminueront de 3,67 milliards d'euros, baisse qui sera poursuivie en 2016 et 2017 pour un total de 11 Md€ sur 3 ans.

C'est un effort important, je ne le nie pas, mais je tiens à ce qu'il soit appréhendé de manière objective. A cet égard, il faut **replacer la baisse des concours versés par l'Etat au sein des recettes globales des collectivités territoriales**. En 2015, la baisse des concours représentera 1,9 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités et 1,6 % de leurs recettes totales. En effet, cette baisse ne porte que sur les concours de l'Etat qui, eux-mêmes, ne représentent que 28 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités. La fiscalité représente plus de 60 % de ces recettes et continuera à progresser, ne serait-ce que par l'effet de l'augmentation de l'assiette des impôts directs locaux.

La progression de ces ressources sera donc plus importante que la baisse des dotations de l'Etat. **En conséquence, nous prévoyons que la dépense locale continue à progresser sur le triennal**, à un rythme certes ralenti mais proche de l'inflation.

Les dépenses des collectivités vont donc continuer à augmenter, mais seulement moins vite que par le passé, alors que les dépenses de l'Etat vont diminuer en valeur en 2015 : **il est donc faux de dire que l'Etat prend une part moins importante aux économies que les collectivités**.

\* \* \*

**Ce sont aussi les économies en dépenses qui permettent de mettre en oeuvre notre politique de baisse des prélèvements obligatoires**. Comme l'a rappelé Michel Sapin, le taux de prélèvements obligatoires sera en légère baisse en 2015 pour la première fois depuis 5 ans. Nous proposons donc un allègement de 3,2 milliards d'euros de l'impôt des ménages modestes et des classes moyennes, qui passe par une réforme du bas du barème de l'impôt sur le revenu, avec notamment la suppression de la première tranche.

Couplée à la réduction d'impôt de cette année, cette réforme d'ensemble bénéficiera à 9 millions de foyers fiscaux, 3 millions d'entre eux cessant d'être imposables ou évitant de le devenir. Quelques exemples concrets des effets de ces allègements :

- Un célibataire gagnant un SMIC net (1128 € par mois) avait déjà été rendu non imposable par la RI de cet été.

- Avec la nouvelle réforme, nous allons plus loin. Un célibataire qui gagne environ 1 350 € (1,2 SMIC) bénéficiera d'une baisse d'impôt de 222 €

- Un couple de retraités percevant un total de 2.714 € net de pensions (soit 2 fois 1,2 SMIC), verra son impôt sur le revenu diminuer de 330 €

- Enfin, un couple d'actifs avec deux enfants qui perçoit des salaires nets s'élevant au total à 3 160 € par mois (soit 2 fois 1,4 SMIC) verra son impôt sur le revenu passer de 744 € en 2014 à 0 € en 2015.

Ce projet de loi de finances prévoit également un ensemble de mesures de **soutien à la construction et au secteur du logement**. A horizon 2017, c'est **1,3 milliard d'euros** d'aides publiques supplémentaires qui viendront soutenir ce secteur qui traverse aujourd'hui une crise profonde. Ces moyens permettront d'aider tous les ménages à se loger.

Parmi ces mesures :

*Seul le prononcé fait foi*

- le dispositif fiscal de soutien à l'investissement locatif sera assoupli avec la mise en place du dispositif dit « Pinel »
  - la fiscalité des plus-values sur les terrains à bâtir sera allégée et simplifiée et un abattement exceptionnel de 30 % sera appliqué pour inciter à la cession de terrains. L'effort consenti atteint 160 millions d'euros en 2015 et près de 280 millions d'euros en 2016 au titre de cet allègement de la fiscalité immobilière ;
  - enfin, le renforcement du crédit d'impôt en faveur de la transition énergétique, que j'ai déjà évoqué, viendra soutenir l'activité de rénovation.
- Enfin, nous proposons de nouvelles mesures fiscales de soutien aux outre-mers, avec un renforcement du crédit d'impôt recherche et du CICE pour les entreprises qui y sont installées.

\* \* \*

Voici en quelques mots les éléments que je souhaitais apporter sur les mesures d'économies et les mesures fiscales du projet de loi de finances.

Ces économies sont indispensables pour poursuivre la réduction progressive de notre déficit structurel, et financer les mesures d'allègement que nous proposons.

C'est donc un budget de justice fiscale, un budget de gestion responsable de l'argent public que le Gouvernement propose pour 2015.

Je vous remercie.